

Association « CLUB PORT PRIVE MARCO POLO »

Procès-verbal Assemblée Générale extraordinaire du 23 août 2011

Les membres de l'association « *CLUB PORT PRIVE MARCO POLO* » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 23 août 2011 à 15H Salon Méditerranée – Estérel Gallery – Boulevard des Ecureuils 06210 MANDELIEU à la suite d'une convocation envoyée à ses membres le 28 juillet 2011.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés et la liste des participants est consultable sur demande au conseil d'Administration de l'Association.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain GROUASIL en qualité de Président de l'Association.

Cette assemblée générale a été réunie sur deuxième convocation à la suite de l'assemblée générale extraordinaire qui avait été convoquée pour le 22 juillet 2011 à 14h30 et pour laquelle le quorum prévu à l'article 22 des statuts n'avait pas été réuni.

Cet article prévoit que sur deuxième convocation l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

66 membres de l'association étaient présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et les décisions seront prises à la majorité de 34 voix.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Vote des modifications du règlement intérieur
2. Vote des modifications des statuts.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant

Puis le débat s'ouvre entre les participants.

Il a été indiqué aux membres les différentes modifications envisagées et ces derniers ont pu interroger le Président de l'association ainsi que Maître Franck SABATIER, membre de la SCP ASTRUC & SABATIER qui avait été chargé de préparer les projets de modification.

Plus personne ne demandant la parole, le président met au vote les différents points à l'ordre du jour :

- Première résolution : Modifications du règlement intérieur

Pour : 65 voix

Contre : 1 voix
Abstention : 0 voix
Total votants : 66 voix

L'assemblée approuve les modifications du règlement intérieur et entérine l'exemplaire qui lui a été soumis.

• Deuxième résolution : Modification des statuts

Pour : 65 voix
Contre : 1 voix
Abstention : 0 voix
Total votants : 66 voix

L'assemblée approuve les modifications des statuts et entérine l'exemplaire qui lui a été soumis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De l'assemblée générale, il a été dressé le présent procès-verbal. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

Certifié conforme par :

Le président